

La gauche française a peur du péché !

Le film de Geert Wilders soulève le problème très délicat de l'immigration et de l'assimilation des immigrés. Cette question, c'est le tabou de la gauche française, qui n'a pas manqué de traîner dans la boue ce libertaire de droite, ami de Ayaan Hirsi Ali, en le qualifiant de xénophobe, de raciste et de fasciste. Toutefois, le Tribunal de la Haye, dans son jugement du 7 avril 2008, a débouté la plainte de la Fédération islamique néerlandaise qui avait attaqué Wilders avec ces mêmes accusations. (1) Le moment me semble donc propice de parler de la « xénophobie » et d'essayer de comprendre ce qui est en jeu dans ce débat qu'une certaine gauche refoule depuis des décennies, en employant d'une manière outrancière ce terme. Car en politique, tout comme dans sa vie personnelle, le refoulement des problèmes n'est jamais une bonne politique !

Xénophobie

La xénophobie, c'est étymologiquement la haine (phobia) de l'étranger (xenos). La haine de ce qui est étranger est absolument condamnable en tant que préjugé, c'est-à-dire en tant que condamnation a priori de l'autre, sous prétexte qu'on ne le connaît pas et qu'il est différent. Tout jugement d'un individu qui ne se fonde pas sur des faits est injuste. A ce titre, la xénophobie, c'est au mieux une injustice morale pratiquée par des personnes isolées, au pire, un apartheid politique et la mise en place d'une politique d'extermination de « l'autre », telle la « Solution finale » de Hitler.

La tâche fondamentale de toute communauté politique, c'est de définir les membres de cette communauté – dans une République, les citoyens, à distinguer des « étrangers ». Tout Etat doit opérer cette discrimination fondatrice entre certains Hommes

qui ont des droits et des devoirs en tant que membres de cette communauté, et d'autres Hommes dépourvus des droits réservés aux citoyens, les « étrangers ». Cette distinction est absolument essentielle, sans elle, il n'y a ni Etat, ni lois, ni droits, ni devoirs, ni justice humaine. A la base de tout Etat, il y a donc une discrimination entre les Hommes.

Tout Etat définit aussi les moyens par lesquels d'autres Hommes peuvent rejoindre la communauté politique qu'il organise : par la naissance ou par la naturalisation, par le droit du sol ou du sang. Il définit aussi les moyens par lesquels on peut être exclu de cette communauté : si l'on enfreint certaines lois, on est emprisonné, ce qui équivaut à une expulsion temporaire de la communauté politique, ou bien on est déchu de ses droits civiques, voire de sa nationalité. L'Etat définit donc une certaine « étrangeté haïssable ». C'est le rôle de la loi : rendre publics les critères selon lesquels on risque d'être jugé comme un ennemi de la communauté politique, et traité comme tel. Est-ce de la xénophobie ? Non ! Car ce n'est pas en vertu d'un préjugé que l'on est exclu, mais à la suite d'un jugement rendu en fonction d'une loi préalablement connue. L'injustice ne consiste pas à emprisonner des personnes, elle n'apparaît que si on persécute des individus d'une manière arbitraire, c'est-à-dire en l'absence de toute loi, ou bien d'une manière rétroactive, en appliquant rétrospectivement une loi qui n'existait pas au moment des faits commis par ces individus. Pour toute communauté politique, il y a donc des « étrangers » de fait (des non citoyens), par rapport auxquels elle est indifférente si elle a une politique pacifiste, et une « étrangeté haïssable » de ses propres citoyens, qu'elle combat activement à travers l'application de ses lois.

L'immigration, c'est l'entrée de non citoyens sur le territoire géré souverainement par une communauté politique de laquelle ils ne font pas partie. Si cette entrée sur le sol national était accomplie les armes à la main, cela s'appellerait une invasion militaire. Un Etat ne peut pas

rester impassible devant l'entrée sur son sol d'individus n'appartenant pas à sa communauté nationale. Ce serait ignorer la distinction fondamentale de laquelle dépend toute son existence : la différence entre citoyens et non citoyens. Mais alors, pourquoi l'expulsion des étrangers est dénoncée par certains comme de la xénophobie ? C'est que dans l'application des lois qui visent l'expulsion des immigrés illégaux, être étranger de fait et « l'étrangeté haïssable » définie par la loi se confondent. L'immigré illégal est du point de vue du droit en dehors des lois de la République, tout en étant physiquement sur le territoire de la République, régi par ses lois. Sa situation dans les faits est opposée à sa situation en droit. Quand il est expulsé, juste parce qu'il est étranger, l'Etat rend visible l'arbitraire même qui fonde la condition humaine, selon laquelle certains sont nés Français, et d'autres, comme moi par exemple, sont nés ailleurs. Ce n'est pas une décision de justice arbitraire, c'est-à-dire xénophobe ou raciste, c'est la manifestation du hasard de la naissance de chacun, que l'Etat ne fait que répercuter dans l'application de sa loi légitime. L'expulsion des immigrés illégaux n'est pas une marque de xénophobie de l'Etat, mais la conséquence de l'injustice de la Nature, qui a fait naître des Hommes ailleurs que dans notre douce France.

Etre expulsé de France juste parce que l'on n'est pas Français n'est pas une discrimination injuste, car aucun « étranger » ne peut se prévaloir du droit de devenir Français. Un Etat souverain ne bafoue aucune liberté individuelle en rejetant les immigrés illégaux. Un clandestin n'a pas les droits du citoyen, il ne bénéficie que des droits de l'Homme, au nom desquels l'Etat n'a le droit de lui faire aucune violence A PART CELLE DE L'EXPULSER DU TERRITOIRE NATIONAL. C'est seulement quand on oublie que tous les hommes de la terre n'ont pas le droit de devenir Français ou Néerlandais, que l'on crie à la xénophobie lorsque l'Etat reconduit à la frontière ceux qui l'ont franchie illégalement, comme je l'ai fait avec ma famille il y a presque vingt ans. Dire, comme Wilders, qu'il ne faut pas accueillir d'autres étrangers sur

le territoire national, n'est pas une injustice, ni une incitation à la haine, car aucun Etat n'a le devoir de recevoir à bras ouverts n'importe quel non citoyen. Postuler qu'une communauté politique aurait l'obligation de laisser entrer sur son territoire tous les non membres de cette communauté, ce serait nier l'essence même de cette communauté politique, c'est-à-dire son identité particulière. Un Etat n'a de devoirs politiques qu'envers ses citoyens, envers les non citoyens il n'a que les devoirs des conventions internationales sur les droits de l'homme.

Assimilation

L'alternative à l'expulsion, c'est l'assimilation des étrangers à la communauté nationale. Cela a été la politique réussie de la France lors des grands vagues d'immigration italienne, polonaise et portugaise. L'assimilation semble être aujourd'hui en panne, c'est pourquoi on assiste à l'essor du communautarisme. Avec l'intégration des immigrés se posent des problèmes autrement plus ardues que ceux liés à l'expulsion des immigrés illégaux, car il s'agit du domaine délicat l'intégration à la culture nationale d'une masse d'individus virtuellement porteurs d'une autre culture, ou bien complètement déculturés. Ces problèmes sont d'autant plus aigus que pour fonctionner, la démocratie exige que les citoyens détenteurs de la souveraineté aient un niveau d'éducation et de civilité beaucoup plus élevé que dans tout autre système politique. La démocratie est peut être le moins mauvais des systèmes politiques inventés par l'homme, mais il est certainement le plus fragile. C'est pourquoi l'assimilation culturelle des immigrés nécessite un traitement sérieux.

Devant les immigrés de culture musulmane, la France et l'Europe, font face à un défi d'intégration littéralement sans précédent, étant donné la spécificité de cette culture, la nouveauté de sa présence sur le sol européen, et son rapport particulier aux autres. Il n'y a rien de stigmatisant dans

cette prise de conscience, c'est l'islam lui-même qui clame sa spécificité, son unicité, et sa précellence par rapport aux autres religions. Et c'est certainement autour de la laïcité que se cristallisent tous les défis de l'assimilation des musulmans à la culture nationale. Car la culture européenne moderne est bâtie sur plusieurs distinctions conceptuelles majeures, que l'islam n'a jamais opérées : la distinction entre le politique et le religieux, la distinction entre les lois religieuses, les lois morales et les lois politiques, et la délimitation de la sphère privée et de la sphère publique. Ces trois discriminations fondamentales ont été acquises de haute lutte en Occident contre l'absolutisme politique et contre l'intégrisme religieux pour donner naissance à notre espace de liberté moderne. Elle engendre peut être bien de dérives, cette liberté moderne, mais tous les remèdes radicaux qu'on a essayé de lui administrer, à savoir le fascisme et le communisme sur le plan politique, et le sectarisme à un niveau plus modeste, se sont révélés pires que le mal.

L'islam politique est présenté par certains de ses sectateurs comme un nouveau remède aux maux de la démocratie. C'est là une des causes à la difficile assimilation des musulmans : une certaine culture musulmane se pense en opposition à la culture occidentale, comme son alternative, de la même manière que le fascisme et le communisme l'ont fait jadis. Toutes les distinctions qui fondent la culture occidentale sont considérées comme autant de plaies à guérir, par le rétablissement d'une belle unité entre le politique, le religieux, le privé, le public, le moral et le social. L'islam se veut une solution à tous ces « problèmes », par la restauration de la « belle totalité » socialo-politico-religieuse. En ce sens là, il a un caractère totalitaire, c'est-à-dire qu'il pense que les problèmes du « vivre ensemble » dérivent de ces distinctions qu'il suffirait d'abolir en se soumettant à la seule volonté d'Allah, pour vivre dans le meilleur de mondes.

Ce défi de l'assimilation et de l'intégration des immigrés n'est pas un simple défi social. Il y a là une véritable

confrontation culturelle, dans la mesure où l'islam est un projet politique et culturel. Certains immigrés musulmans en Grande-Bretagne n'ont pas demandé simplement les mêmes droits que les autres britanniques, ils ont exigé aussi la reconnaissance de la Charia, c'est-à-dire de leur loi, sur le sol britannique. (2) Il y a là une réelle tentative de subversion des lois autochtones, pour soustraire des individus, ou du moins un certain aspect de leur vie sociale, comme le droit du mariage, à la loi occidentale initiale. Dans cette perspective, les mosquées ne sont pas de simples lieux de culte, ce sont des bases politiques, des tribunaux, et des mairies parallèles à ceux de l'Etat. Tant que l'islam restera un projet politique, c'est se voiler la face que de croire qu'il s'agit seulement d'établissements culturels.

L'islam politique pose d'une manière très ouverte ce défi à l'Europe. Il n'y a aucune raison de ne pas le prendre au sérieux. C'est un défi à la République que nous aurions tort de sous-estimer sous prétexte de ne pas vouloir tomber dans le « choc des civilisations ». Il faut étudier de très près cette doctrine et ses objectifs politiques et culturels, et voir s'il y a ou non un choc réel.

Les deux ruses du diable

La gauche a du mal à faire ce travail très précis de définition de la dangerosité probable de l'islam. Elle y voit toujours une stigmatisation d'une catégorie de la population française, un racisme qui cache son nom. Cette réticence vient de la peur de voir se superposer « l'étrangeté haïssable » définie par la loi, avec le caractère (anciennement) étranger des personnes qui défendent cette doctrine. La gauche refuse de se pencher sur l'islam en tant qu'idéologie, par crainte d'essentialiser des personnes. Dans cette crainte, il y a déjà la perte d'une distinction fondamentale de la pensée occidentale, celle entre doctrine et individus. De plus, c'est un renversement de la réalité : on défend a priori une doctrine sans l'étudier sous prétexte que c'est la culture

politique des « étrangers », au lieu de l'étudier précisément pour voir si ceux qui la professent activement ne se rendent pas ainsi dangereusement étrangers à la communauté nationale. C'est comme si dans les années trente on avait interdit de débattre de la nature du fascisme, pour ne pas discriminer les Français d'origine italienne !

Le tabou de la gauche, cette crainte de stigmatiser des individus si jamais on montrait que leur doctrine est dangereuse même si elle est multimillénaire, c'est « une idée chrétienne devenue folle », comme disait G. K. Chesterton. La crainte de stigmatiser des individus est certainement un acquis culturel extraordinaire, un enseignement essentiel à tirer des massacres de l'Inquisition et de la tragédie de la Shoah. C'est une très belle idée, véritablement chrétienne, que de dénoncer les mécanismes de désignation de boucs émissaires. C'est une avancée culturelle de taille, que d'avoir appris après des siècles de persécutions, qu'il ne faut pas croire que telles personnes sont le diable incarné et qu'il suffirait de les occire pour que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. La plus grande ruse du diable n'a pas été de nous faire croire qu'il n'existait pas, mais plutôt de nous faire croire qu'il existait, qu'il était bien identifié, que c'était le Juif, l'homosexuel, la sorcière, le Noir ou l'athée. Mais c'est parce que nous sommes à présent tous au courant de cette première ruse, que nous sommes victimes de la seconde : celle de nous faire croire qu'il n'existe pas ! Nous craignons de définir précisément et légitimement « l'étrangeté haïssable » parce que nous croyons que le faire, c'est succomber à la première ruse du diable. Nous avons peur de circonscrire une des causes des maux de la société, parce que la définition précise d'un mal nous apparaît comme la désignation d'un bouc émissaire. C'est pourquoi on préfère rester dans le vague, et le général. Cependant, sans une définition précise de « l'étrangeté haïssable », on ne peut pas la combattre. Sans une vision claire de ce qui est inacceptable, on ne peut opposer de résistance ferme au danger. On ne peut pas agir politiquement

sans une conception profonde des maux à soigner. Victimes de la seconde ruse du diable, parce que trop imbus de la connaissance de sa première ruse, les bien pensants de gauche se refusent d'envisager qu'il y aurait des maux identifiables précisément. Cela équivaut à la démission intellectuelle et à l'inaction politique. Refuser de faire ce travail ne résout pas les problèmes réels de coexistence, ce n'est qu'un refoulement qui favorise le déchaînement de la violence, sous une forme autrement plus barbare que celle du débat virulent sur l'essence de l'islam. Ce que l'on ne résout pas par le débat, se résout toujours par les armes.

Au lieu d'assumer le fardeau de la tâche que nous impose la réalité, de définir sans cesse « l'étrangeté haïssable » qui menace notre communauté politique, nous nous perdons en théories sociologiques, et nous ne faisons plus de la politique. Les citoyens s'éparpillent en chapelles, qui refusent d'agir ensemble, tant qu'elles ne se seront pas mises d'accord sur leur credo commun, qu'elles n'auront pas toutes les mêmes idées sur tous les sujets. La pensée politique est devenue ainsi une religion, qui attend obtenir le salut de la communauté humaine, non plus de l'action, mais de la seule foi en la même ligne idéologique. C'est le triste tableau de la gauche française d'aujourd'hui, qui démissionne devant les problèmes de l'immigration, de peur de commettre... un péché en pensée !

Radu Stoenescu

- (1) http://www.fairelejour.org/article.php3?id_article=1704
- (2) http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/6309983.stm